

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 octobre 2012 de MM. Pascal Spuhler, Denis Menoud, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Daniel-Dany Pastore, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Jean-François Caruso, M<sup>mes</sup> Mireille Luiset et Danièle Magnin: «Ecole de Sécheron: stop au gaspillage, retrouvons les grillages d'antan!»**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- que le préau principal de l'école primaire de Sécheron, qui a fêté ses 100 ans en 2011, donne directement sur l'un des angles du grand carrefour entre la rue de Lausanne et l'avenue de France;
- que, s'il est vrai qu'il y a quarante ans une simple barrière de 1,60 m de haut suffisait, l'augmentation du trafic motorisé à ce carrefour a fait, il y a déjà un certain nombre d'années, que des grillages de 5 m de haut ont été érigés afin d'éviter non seulement tout risque d'escalade de la part des enfants, mais surtout tout risque d'accident provoqué par la chute de ballons ou autres objets susceptibles de tomber sur le carrefour;
- que, peut-être par souci d'esthétique ou encore pour éviter que les enfants ne se sentent en prison, il y a six ou huit ans la partie inférieure des grillages a été remplacée par des parois en verre sur tout le pourtour de l'école (voir photos annexées);
- or, depuis l'installation de ces parois en verre, celles-ci sont régulièrement brisées et ce plusieurs fois par année. On imagine aisément que le remplacement de celles-ci coûte une petite fortune aux contribuables;
- qu'il faut donc mettre fin à ce gaspillage et réinstaller un simple grillage, bien plus approprié,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter, dans les meilleurs délais, un projet concret pour le remplacement des actuelles parois vitrées qui entourent le préau de l'école primaire de Sécheron par des grillages appropriés.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Lors de la dernière rénovation du groupe scolaire de l'école de Sécheron en 1995, une paroi de verre composée d'une soixantaine de vitrages feuilletés de 8 m<sup>2</sup> environ avait été posée sur toute la périphérie du préau principal pour des raisons de protection des enfants du bruit de la circulation.

Situé à l'intersection de l'avenue de France et de la rue de Lausanne, le préau était en effet très exposé aux nuisances en raison de sa proximité avec deux axes à fort trafic à l'angle de la rue de Lausanne et de l'avenue de France.

Durant les années qui suivirent de nombreux actes de vandalisme à l'encontre de cette paroi ont été perpétrés; le remplacement des verres était coûteux compte tenu de l'épaisseur, de la taille et du poids des panneaux qui la composaient.

Il faut noter que ces déprédations n'émargeaient pas directement à la dépense publique car les assurances prenaient en charge les coûts de ces dégâts successifs.

Les réaménagements de l'avenue de France et de la rue de Lausanne ont permis la mise en site propre de la ligne de tram sur ces deux axes, induisant une baisse significative des nuisances sonores dues au trafic routier.

La Direction du patrimoine bâti, consciente du problème que posait le dispositif et tenant compte de la diminution des nuisances, a fait déposer cette paroi en juillet 2013, date à laquelle la ceinture vitrée a été remplacée par des grillages traditionnels.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*